

**Province de Québec  
Municipalité de Pierreville**

Procès-verbal de la *séance SPÉCIALE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *mercredi 6 août 2014 à 18h00* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

**SONT PRÉSENTS :**

Mesdames les conseillères Denise Descôteaux, Julie Gagnon et messieurs les conseillers Jean-Christophe Proulx et Marcel Lavoie, sous la présidence de monsieur André Descôteaux, maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

**SONT ABSENTS:**

Les conseillers Mélanie Provencher et Michel Bélisle sont absents de cette séance.

**01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

**02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2014-08-168**

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*  
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Ouverture de l'assemblée;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Dépôt du certificat du résultat de la procédure d'enregistrement – Retrait de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska ;
04. Garage municipal – Achat de caméra de surveillance ;
05. Dérogation mineure – Dossier Monsieur Claude-André Roy ;
06. Dérogation mineure – Dossier Monsieur Jean-François Dostie ;
07. Période de questions ;
08. Levée de l'assemblée.

**03. DÉPÔT DU CERTIFICAT DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – Retrait de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour- Nicolet-Yamaska**

La directrice générale dépose aux membres présents, le résultat du registre tenue le mercredi 16 juillet dernier, concernant le retrait de notre municipalité au sein de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour – Nicolet-Yamaska, tel que stipulé dans la résolution 2014-06-127.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu était de 168, suite à la tenue de registre le nombre de demandes validement faite était de 0.

Le retrait de notre municipalité au sein de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour – Nicolet – Yamaska est réputé approuvé par les personnes habiles à voter de la Municipalité de Pierreville.

**04. GARAGE MUNICIPAL – Achat de caméra de surveillance**

CONSIDÉRANT que nous devons sécuriser le site du garage municipal, situé sur la rue Rousseau

CONSIDÉRANT que certains citoyens déposent des matériaux de construction interdits dans les conteneurs municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

**2014-08-169**

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*  
Appuyée par la conseillère *Julie Gagnon*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver l'achat d'un ensemble de caméra de surveillance au coût de ± 1 500\$ (taxes en sus) chez *DESMARAIS PROTECTION* ;

QU'au prix ci-haut mentionné seront ajoutés l'installation ainsi que le câblage.

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :  
« Caméra garage municipal » 03 310 00 001*

**05. DÉROGATION MINEURE – Dossier Monsieur Claude-André Roy (Propriété sise au 75, rue Georges)**

CONSIDÉRANT l'erreur dans la rédaction de la demande de dérogation mineure D2014-004, demandée en mai dernier;

CONSIDÉRANT que ladite dérogation aurait dû mentionner à 1 mètre de la limite de propriété gauche, et non pas à 1.31 mètres;

EN CONSÉQUENCE,

**2014-08-170**

Il est proposé par le conseiller *Marcel Lavoie*  
Appuyé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation *FAVORABLE* du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville visant la démolition et la reconstruction afin de permettre l'agrandissement du bâtiment qui est implanté à 1 mètre de la limite gauche de la propriété ;

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, Monsieur Simon Lévesque.

**06. DÉROGATION MINEURE – Dossier Monsieur Jean-François Dostie (Propriété sise, rue Industrielle)**

CONSIDÉRANT que le bâtiment recouvert de polyéthylène est joint à l'arrière du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment sera construit dans le parc industriel, entouré de bâtiments commerciaux et industriels ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment sera en harmonie avec les usages à proximité ;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se trouve en bordure d'une zone agricole où le revêtement de toile est permis ;

EN CONSÉQUENCE,

**2014-08-171**

Il est proposé par la conseillère *Julie Gagnon*  
Appuyée par le conseiller *Jean-Christophe Proulx*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation *FAVORABLE* du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Pierreville afin de permettre le polyéthylène comme revêtement extérieur d'un bâtiment joint à l'arrière du bâtiment principal dans le parc industriel ;

QUE le tout soit conforme selon notre inspecteur en bâtiment, Monsieur Simon Lévesque.

**07. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'étant posée, nous poursuivons l'assemblée.

**08. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2014-08-172**

Il est proposé par la conseillère *Denise Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 18h11.

---

*André Descôteaux, maire*

---

*Lyne Boisvert, directrice générale*